

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

**Commission Nationale Anti-corruption
(CONAC)**

Tél : 237 22 20 37 27 / 22 20 37 32
Fax : 22 20 37 30
B.P : 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

**National Anti-Corruption Commission
(NACC)**

URL: [http : //www.conac-cameroon.net](http://www.conac-cameroon.net)
Mailto: infos@conac-cameroon.net

CONCERTATION SUR L'ÉLABORATION DU

PROGRAMME

NATIONAL D'ÉDUCATION

A L'INTEGRITE

YAOUNDE, LES 12 ET 13 AOUT 2010

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL	3
RECOMMANDATIONS GENERALES	52
ANNEXES	56
- TERMES DE REFERENCE	
- ALLOCUTION D'OUVERTURE	
- ALLOCUTION DE CLOTURE	
- PROGRAMME DE LA CONCERTATION	
- LISTE DES PARTICIPANTS	

RAPPORT GENERAL

CONFIDENTIAL

La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) a organisé les 12 et 13 août 2010 à son siège sis au Palais des Congrès de Yaoundé, une grande concertation sur l'Elaboration du **Programme National d'Education à l'Intégrité**, regroupant les Responsables des administrations publiques et les structures privées en charge des questions de l'Education tels que **les Inspecteurs Généraux des Services et des Enseignements, les Inspecteurs de Pédagogie, les Inspecteurs Pédagogiques Nationaux, les Directeurs de l'Administration Centrale, les Professeurs des Universités, les Secrétaires Nationaux à l'Education, les Représentants de la Communauté éducative nationale et les Organisations de la Société civile.**

L'ambition recherchée était la mobilisation, l'adhésion générale et une intégration globale de tous les acteurs impliqués dans le processus éducatif au Cameroun en vue d'une appropriation par les administrations publiques et privées, les groupes organiques de la société civile et toute la chaîne éducative, **d'une nouvelle approche éducative au Cameroun** qui privilégie la prise en compte des propositions de renforcement de l'offre éducative et des dispositions actuelles des contenus du système éducatif en rapport avec l'intégrité et la citoyenneté.

Cette concertation était inscrite dans la dynamique des premiers échanges du 10 juin 2010 qui avaient permis de faire le diagnostic de l'Education à l'Intégrité dans le système actuel d'une part et d'autre part, de la finalisation de la réflexion engagée le 24 juin 2010 à travers la proposition des contenus propres à renforcer les programmes en vigueur en matière de morale et d'éducation à la citoyenneté.

Ladite concertation, qui reposait sur la recherche et la proposition des mesures de nature à prévenir et à juguler le phénomène de la corruption dans les comportements à travers

l'Education, avait pour finalité de jeter les bases d'une société d'intégrité respectueuse des valeurs éthiques, morales, républicaines et surtout prévenir à long terme les actes et faits de corruption.

L'objet de cette grande réunion portait sur **la définition des grandes orientations stratégiques et la détermination des curricula du Programme National d'Education à l'Intégrité dans tous les Niveaux et Ordres d'Enseignement.**

Son enjeu se situait autour de la grande problématique suivante : **Quelle Education, avec quel contenu pour quelle finalité ?**

La réponse ci-après a servi de fil d'Ariane à cette préoccupation :

- **Une éducation** axée sur le développement intégral de l'Être humain ;
- **Un contenu** porté sur la construction, la préservation et l'affirmation de la personnalité humaine intégrant une bonne maîtrise, une meilleure synthèse et une bonne appropriation des valeurs universelles, morales, traditionnelles, religieuses et fondamentales de la vie ;
- **Une finalité** visant la prévention des actes et comportements qui prêtent le flanc à la corruption en vue d'aboutir à une société d'hommes et de femmes honnêtes, responsables et intègres ; une société expurgée des latences, des opportunités et velléités de corruption. L'objectif étant de préparer les futurs décideurs à la bonne gestion des biens publics pour faire de chaque Camerounais et Camerounaise, dans un avenir très proche, **une sentinelle de l'intégrité.**

Les travaux en Commissions ont porté sur les éléments suivants :

- **Les Grandes orientations** pédagogiques par Niveau et Ordre d'enseignement ;
- La dénomination des **Modules ou Unités d'Enseignement** ;
- Les **horaires des enseignements** par Niveau et Ordre d'enseignement ;
- Les **Guides de l'Enseignant** (méthodologie pédagogique de transmission des savoirs ou des modules) ;
- Les **méthodes d'évaluation** par Classe, Niveau et Ordre d'enseignement (*examens, exercices pratiques, devoirs ou évaluations en classe ; examens et concours officiels dans tous les niveaux et ordres d'enseignement et Grandes Ecoles ; les Prix d'Excellence à lancer ou à promouvoir ; les autres gratifications académiques et/ou scolaires, etc.*) ;
- **Les coefficients** dans tous les examens officiels et les concours d'entrée à la Fonction publique voire dans les Grandes Ecoles.

En prélude à cette grande concertation, des réunions préparatoires avaient été organisées par la CONAC. Elles ont consisté à dresser **un état des lieux de la question de l'Education à l'Intégrité au Cameroun au vu des mœurs et des pratiques actuelles** qui ont privilégié la corruption et ses avatars. Par la suite **des sous-commissions avaient été constituées** pour réfléchir sur l'élaboration des contenus. L'objectif visé étant la préparation de la Concertation élargie qui devait aboutir à des **curricula** du Programme National d'Education à l'Intégrité dans tous les niveaux et ordres d'Enseignement et la définition des orientations stratégiques globales.

L'intérêt de l'élaboration d'un Programme National d'Education à l'Intégrité est de prévenir les actes de corruption et surtout le développement des actions contraires à l'éthique et l'intérêt général en vue d'aboutir à une société d'hommes et de femmes honnêtes et intègres. **C'est en fait d'un Réarmement moral, citoyen et éthique dont il s'agit, un appel à modification et changement d'attitudes, d'habitudes et de comportements pour un développement durable de notre pays.** Une Education à l'Intégrité qui doit prendre en compte les Droits de l'Homme, la citoyenneté, le sens du devoir, le sens des responsabilités individuelles et collectives, le vouloir et le savoir-vivre collectifs, le patriotisme, le respect de la chose publique qui sont autant d'éléments appelés à créer plus tard dans la conscience collective, des réflexes patriotiques.

Il a été retenu lors des rencontres des **10 et 24 juin 2010** que **l'Education à l'Intégrité n'est pas une nouvelle discipline**, mais il s'agit, en revisitant ce qui existe, de renforcer en proposant un contenu amélioré et de meilleures orientations pédagogiques pour une bonne appropriation dans la pratique des valeurs universelles que l'on voudrait promouvoir.

Les travaux de la concertation se sont déroulés en cinq Commissions, à savoir :

1. La Commission ENSEIGNEMENT MATERNEL
2. La Commission ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
3. La Commission ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
4. La Commission ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, GRANDES ECOLES, INSTITUTS ET CENTRES DE FORMATION
5. Commission ACTIVITES POST ET PERISCOLAIRES

COMMISSION ENSEIGNEMENT MATERNEL

Elle était **présidée par Mme ITOE MISPA née FULE NTUBA**, Inspecteur Général des Enseignements (MINEDUB).

Rapporteur : Mme Rebecca NKOUAGA née MENDOUA, Inspecteur Pédagogique National au MINEDUB.

Membres :

Mmes :

- **ASHU Lydwina OBI**, Inspecteur Pédagogique National chargée de l'Enseignement Maternel, primaire et Normal au MINEDUB
- **Madeleine SHEWA**, Inspecteur Pédagogique National/MINEDUB
- **Marie Thérèse ZOA**, CE/EMPN/MINEDUB
- **ACHU SAMBA Marielda née NANGAH TAMANKANG**, CE/IP/EMPN/MINEDUB
- **Pulchérie MOUTLEN, née NGO MAPAN**, Enseignante des Ecoles Maternelles

M. Armand Véronique NGA, Assistant Project Manager, Catholic Relief Services, Cameroun

S'appuyant sur le discours d'ouverture du Vice-Président de la CONAC, la *Commission Enseignement Maternel* a décliné sa méthodologie de travail autour de cinq points :

- 1) Les grandes orientations ;
- 2) La dénomination des modules d'enseignement ;
- 3) Les horaires d'enseignement par niveau ;
- 4) Les guides pédagogiques ;
- 5) Les méthodes d'évaluation.

I. DES GRANDES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES DE L'EDUCATION A L'INTEGRITE

Il a été retenu que :

- Les énoncés du contenu de l'Education à l'Intégrité doivent être objectifs, clairs et précis ;
- Le caractère "modèle" ou "exemplaire" de l'Edicateur dans le préscolaire (Ecole maternelle) doit être réaffirmé et raffermi ;
- La communauté éducative doit s'impliquer par une participation effective ;
- L'enseignement de l'Education à l'Intégrité doit être dispensé de manière active, attractive, participative et communicative.
- L'enseignement de l'Education à l'Intégrité doit contribuer au développement de l'éveil et de la créativité chez l'enfant appelé à être un bon citoyen ancré dans sa culture et ouvert au monde.

Toutes ces orientations trouvent leur expression dans les articles 4 et 5 de la loi d'Orientation du 14 avril 1998.

II. DES MODULES D'ENSEIGNEMENT A L'EDUCATION A L'INTEGRITE

La commission a dressé un tableau qui ressort aisément les modules et les contenus d'activités d'apprentissage définis en termes de compétences.

MODULES	COMPETENCES
1. Respect de l'environnement (milieu de vie)	Respect du bien commun (infrastructures et équipements, matériel didactique ...)
2. Participation à la vie	- Attitudes et comportements favorables (entretien de l'école, ramassage des ordures,

-les mêmes comportements sont à développer	peau, infirmes, genre), - Savoir écouter les autres - Eviter des paroles qui blessent les autres (insultes ou autres expressions de mauvaises connotations)
6. Au niveau de la profession (Organisation de la classe)	- Sens du travail bien fait - Lutte contre la paresse, la négligence - Développement du culte de l'effort - Culture du sens de la ponctualité, de l'assiduité et de la régularité dans le travail, - Culture du respect des autres - Culture du respect de la hiérarchie
7. Au niveau de la société toute entière	- L'amour du prochain - L'amour de l'Homme - L'amour de sa patrie (son pays) - La protection du bien public (éviter le gaspillage, le vandalisme, la destruction de l'environnement) - Le développement de la coopération (entraide, compassion, la générosité) - L'acceptation des différences individuelles (cultures, religion, race, tribu...) - La culture du sens de la tolérance - La pratique de l'hospitalité (savoir recevoir, savoir s'intégrer et intégrer les autres)

III. DES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

La Commission a proposé ce qui suit :

- 10 minutes par jour pour la Petite Section, soit 30 heures/année scolaire
- 15 minutes par jour pour la Moyenne Section, soit 45 heures/année scolaire
- 20 minutes par jour pour la Grande Section, soit 60 heures/année scolaire.

IV. GUIDE PÉDAGOGIQUE

Il contient :

- a. Une **Préface**
- b. Une **Introduction** qui situe le contexte, rappelle l'importance de l'Education à l'Intégrité ainsi que l'objectif général de cet enseignement.
- c. Des **indications méthodologiques**. Elles portent sur :
 - les approches pédagogiques
 - les techniques et procédés pédagogiques
 - les principales étapes d'une activité (canevas à observer)
- d. Le **système ou la méthode d'évaluation**
- e. Le **rôle de l'Enseignant**
- f. Un **sommaire de modules d'activités**
- g. Un **exemple de Fiche d'un titre portant sur l'Education à l'Intégrité**
- h. **Quelques supports didactiques**

V. METHODES D'EVALUATION DANS LA CLASSE

- La méthode verbale qui consiste en des encouragements (applaudissements, appréciations verbales)
- La méthode consignée : il s'agit d'un code d'appréciations préalablement conçu avec les enfants (formes, signes de différentes couleurs)

Exemple :

Couleur rouge → non acquis

Couleur orange → en cours d'acquisition

Couleur verte → acquis

La plus grande somme des acquis correspondant à l'excellence et donne lieu à un **Prix de mérite**. Tous les autres élèves ont droit à des **Prix d'encouragement**.

NB:

- L'appréciation se fait devant l'enfant lui-même, par ses camarades et l'Enseignant lors de la remise du travail ; ce qui permet de faire aussitôt la remédiation et l'auto-évaluation par l'élève lui-même.
- Les évaluations ne se font pas de manière improvisée.
- Il existe aussi des évaluations personnelles en fonction des ateliers ou des " coins " dans lesquels les enfants se trouvent ;
- L'Enseignant doit tenir à jour une fiche d'évaluation pour le suivi des apprentissages de ses élèves de manière individuelle.

COMMISSION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Réunie sous la Présidence de Monsieur **Joseph SONDZIA**, Inspecteur Pédagogique National au MINEDUB, elle avait pour Secrétaire **Madame Rosine KOFANE**, Chargée d'Etudes à l'Inspection Générale des Enseignements au MINEDUB et comme membres,

Messieurs :

- **Hans ZAME OBAME**, Inspecteur Pédagogique National/MINEDUB ;
- **NKEM Robert EFUEM**, Inspecteur Pédagogique National/MINEDUB ;
- **TABE John TAMBE**, Chargé d'Etudes /IGE/MINEDUB ;
- **LIMAN MALOUM**, Secrétaire National à l'Education Islamique ;
- **KOUANANG**, SG SNIEB/Société civile ;
- **Benoît NDI ZAMBO**, Enseignant à l'ISMP ;
- **ADAMOU AROUNA**, Vice président de l'OPSTAG/ Société civile ;
- **Jean MBALLA MBALLA**, Formateur-Animateur, Dynamique citoyenne/ Société civile

- **MBOUOMBOU CHOUAIBOU,** SG
CEDACAM/Société civile.

Sur la base des termes de référence, la Commission a axé ses travaux sur les points ci-après :

- Les grandes orientations pédagogiques par niveau et par ordre d'enseignement,
- La dénomination des modules ou Unités d'Enseignement,
- Les horaires d'enseignement par niveau et ordre d'enseignement,
- Les guides de l'enseignant plus spécifiquement la méthodologie de la facilitation de l'acquisition des compétences,
- Les méthodes d'évaluation par classe, niveau et ordre d'enseignement,
- La répartition des notes aux examens officiels,
- Le matériel didactique

I. DES GRANDES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES PAR NIVEAU ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Pour l'ordre d'enseignement primaire, l'orientation générale pour tout le cycle est la suivante :

L'Education à l'Intégrité prépare l'élève du primaire à acquérir et à appliquer les valeurs d'intégrité, de citoyenneté, de probité et de morale, tant dans la vie individuelle, scolaire, familiale, professionnelle que sociale.

I.1. Grandes orientations par niveau

I.1.1. Niveau I

A l'issue de sa formation au *niveau I*, l'élève doit pouvoir à partir des illustrations (dessins, photos, films-vidéos et jeux de rôle, etc.), résoudre les situations-problèmes significatives de la vie

courante faisant appel au respect des règles de bonne conduite, des biens communs, au travail bien fait, à l'appréciation ou à l'imitation des modèles sociaux et au sens du partage.

I.1.2. Niveau II

A l'issue de sa formation au *niveau II*, l'élève doit pouvoir à partir d'illustrations (dessins, photos, films-vidéos et jeux de rôle, etc.) et en utilisant les acquis du niveau I, résoudre les situations-problèmes significatives de la vie courante faisant appel à l'intégrité dans la vie individuelle notamment le respect des règles du jeu, le travail en équipe, le partage, le traitement juste des autres, le bon jugement et l'amour d'autrui.

I.1.3. Niveau III

A l'issue de sa formation au *niveau III*, l'élève doit pouvoir à partir d'illustrations (dessins, photos, films-vidéos et jeux de rôle, etc.), et en utilisant les acquis des *niveaux I et II* résoudre les situations-problèmes significatives de la vie courante faisant appel à l'esprit patriotique, à la dénonciation des tricheurs, au respect des droits des autres, à l'exécution des responsabilités familiales, à la gestion honnête des conflits, à la fraternité universelle..

II. DE LA DENOMINATION DES MODULES

Pour chacun des trois niveaux du Primaire, les modules suivants ont été identifiés :

Module 1 : L'intégrité dans la vie individuelle.

Module 2 : L'intégrité dans la vie scolaire.

Module 3 : L'intégrité dans la vie familiale.

Module 4 : L'intégrité dans la vie professionnelle.

Module 5 : L'intégrité dans la société en général.

Pour chacun des trois niveaux du Primaire, les modules suivants ont été identifiés :

Module 1 : L'intégrité dans la vie individuelle.

Module 2 : L'intégrité dans la vie scolaire.

Module 3 : L'intégrité dans la vie familiale.

Module 4 : L'intégrité dans la vie professionnelle.

Module 5 : L'intégrité dans la société en général.

Ils se présentent comme suit :

IV.1- NIVEAU 1

Première séquence : *l'intégrité dans la vie individuelle*

- La bonne conduite
- Le respect de soi
- Le respect des autres
- Le don de la joie à autrui

Deuxième séquence : *l'intégrité dans la vie scolaire*

- Le bon élève
- La réussite sans tricherie
- Le travail bien fait
- Le travail en équipe

Troisième séquence : *l'intégrité dans la vie scolaire* (suite)

- Le bon maître
- Le bon parent d'élève
- Le bon camarade
- Le bon directeur d'école

Quatrième séquence : *l'intégrité en milieu familial*

- Le sens du partage
- Le dialogue en famille

- La franchise
- L'aide mutuelle

Cinquième séquence : *l'intégrité dans la vie professionnelle*

- Le policier exemplaire
- La bonne infirmière
- L'honnêteté
- La justice envers les autres

Sixième séquence : *l'intégrité dans la société en général*

- Le respect des biens communs
- La solidarité
- Le citoyen modèle

IV.2- NIVEAU 2

Première séquence : *l'intégrité dans la vie individuelle*

- Le citoyen modèle
- La création d'un jeu d'équipe et de ses règles
- Le respect des règles du jeu
- La punition de ceux qui ne respectent pas les règles
- La récompense de ceux qui respectent les règles

Deuxième séquence : *l'intégrité dans la vie scolaire*

- La rédaction et le respect du règlement intérieur
- La récompense de ceux qui respectent le règlement intérieur
- Le travail en équipe
- La punition de tous ceux qui ne respectent pas le règlement intérieur
- Le bon enseignant

Troisième séquence : l'intégrité en milieu familial

- Le bon partage
- Le bon chef de famille
- Le respect des droits des autres
- Le bon parent d'élève
- La pratique du dialogue en famille.

Quatrième séquence : l'intégrité dans la vie professionnelle (1)

- Le traitement juste, digne et honnête des usagers
- Le bon gestionnaire des biens
- La récompense d'une bonne gestion
- La punition d'une mauvaise gestion

Cinquième séquence : l'intégrité dans la vie professionnelle (2)

- Le policier exemplaire
- Le bon comportement d'un usager de la route
- Le bon procès
- Le bon travailleur

Sixième séquence : l'intégrité dans la vie professionnelle (3)

- La bonne camaraderie
- Le travail assidu
- L'amour des autres
- Le citoyen modèle

IV.3- NIVEAU 3

Première séquence : *l'intégrité dans la vie individuelle*

- L'esprit patriotique
- La vie démocratique
- Le bon chef d'équipe
- La dénonciation des tricheurs

Deuxième séquence : *l'intégrité dans la vie scolaire*

- L'élaboration et le respect du Règlement intérieur
- La punition des contrevenants
- La récompense de ceux qui respectent le règlement intérieur
- Le travail en équipe
- Le respect de l'autre
- L'éducateur modèle

Troisième séquence : *l'intégrité en milieu familial*

- Le respect des droits des autres
- Le chef de famille rassembleur d'hommes
- L'exécution des responsabilités familiales

Quatrième séquence : *l'intégrité dans la vie professionnelle*

- Le bon traitement des usagers
- Le respect des biens communs
- La gestion honnête des conflits

Cinquième séquence : *l'intégrité dans la vie sociale (1)*

- La fraternité universelle

- La solidarité, une richesse
- La tolérance
- La charité

Sixième séquence : l'intégrité dans la vie sociale (2)

- La tempérance
- La réussite sans tricherie
- La sobriété
- Le respect des droits des enfants
- Le respect des personnes vulnérables
- Le rejet et la dénonciation du tribalisme
- La lutte contre la discrimination et la stigmatisation

III. DES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

L'Education à l'Intégrité, contribuant à la formation totale du futur citoyen, nécessite un quota horaire d'un minimum d'une heure 30 minutes par semaine. A cela s'ajoutent les 5 à 10 minutes d'insertion partielle ou par adjonction des contenus par leçon dans les autres disciplines. Il convient à ce niveau de signaler que *l'Education civique et morale* est la principale discipline d'accueil de l'Education à l'Intégrité.

IV. DES GUIDES DE L'ENSEIGNANT

Les Guides de l'Enseignant en Education à l'Intégrité de l'Enseignement Primaire ont pour objectif d'orienter les divers enseignements vers les différentes approches que sont :

- La Nouvelle Approche Pédagogique,
- l'Approche Par Compétences,
- les Approches communicative, participative, interactive, coopérative et la méthode de projet.

Par ailleurs, eu égard au souci d'amener l'apprenant à acquérir les savoirs, les savoir-faire, les savoir-être et les savoir-vivre-ensemble pour adopter les bons réflexes, les bons comportements et les pratiques positives, l'approche holistique et l'approche transversale sont à utiliser

Toutes ces approches ne peuvent être efficaces que si l'enseignant oriente la pratique de toutes ses leçons sur l'Education à l'intégrité, sur les situations quotidiennes de vie courante de l'apprenant.

Par ailleurs, pour permettre à l'apprenant d'intérioriser, d'adopter et d'appliquer les bons comportements, il prendra en compte les jeux de rôle, les contes, les discussions, les débats, l'étude de texte, les enquêtes, les études de cas, les slogans et les tables-rondes, etc.

Il est toutefois entendu que les guides détaillés comprendront outre ces approches méthodologiques, les objectifs d'apprentissage par module, les contenus d'apprentissage, les activités suggérées, le matériel didactique approprié et les modes d'évaluation.

V. DES METHODES D'EVALUATION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, PAR CLASSE ET NIVEAU

V.1. Méthodes d'évaluation par Ordre d'enseignement

Les méthodes d'évaluation au Primaire visent à vérifier l'atteinte des objectifs assignés à l'Education à l'intégrité. Pour ce faire, l'enseignant utilise selon les niveaux, les exercices oraux et écrits, les activités pratiques et les activités d'intégration.

En outre, il s'assure au cours de ses évaluations formatives et sommatives que les items d'évaluation obéissent à tous les niveaux

et degrés des taxonomies (modèles pédagogiques) de BLOOM, JEWETT ET KRAWHOL.

En définitive, l'enseignant s'assure que les dispositions de l'arrêté 315/1464/ du 21 février 2006 relatives à l'évaluation sont prises en compte, à savoir que l'évaluation doit être diagnostique, formative et critériée à l'intérieur des niveaux.

V.2. Méthodes d'évaluation par Niveau et classe

Pour l'évaluation séquentielle, l'enseignant s'assure que les items couvrent l'ensemble du programme. Les points sont répartis comme suit :

- Morale : 6 points ;
- Civisme : 6 points ;
- Education à l'intégrité : 8 points

Total : 20 points

En ce qui concerne l'évaluation certificative (Certificat d'Etudes Primaire, *First School Living Certificate...*), cette épreuve intègre celle des connaissances générales (Histoire, Géographie, Education Civique et Morale) et en constitue la cinquième section.

VI. DE LA REPARTITION DES POINTS

Au niveau de la distribution des notes, l'Education à l'Intégrité occupe une place majeure à l'évaluation certificative.

A cet effet, les points sont répartis comme suit :

- Géographie : 9 points
- Histoire : 9 points
- Morale : 9 points
- Civisme : 9 points
- Education à l'intégrité : 14 points

Total : 50 points

VII. DES PRIX D'EXCELLENCE A PROMOUVOIR

La commission propose deux catégories de récompenses :

- 1- Les *Prix Collectifs D'intégrité* pour les structures (écoles, administrations scolaires centrales et déconcentrées) ;
- 2- Les *Prix Individuels D'intégrité* pour les élèves, les enseignants, les administrateurs scolaires, les inspecteurs pédagogiques et les membres de la Communauté éducative.

Les modalités et les critères d'octroi de ces prix seront fixés ultérieurement.

VIII. DU MATERIEL DIDACTIQUE

Dans le but de rendre ses enseignements concrets, l'enseignant utilise entre autres le matériel didactique de récupération et fabriqué à partir des matériaux locaux et de l'environnement de l'élève.

IX. RECOMMANDATIONS

A la fin de leurs travaux, les membres de la Commission de l'Enseignement Primaire ont relevé la nécessité :

1. d'élaborer à court terme les manuels scolaires spécifiques à l'Education à l'Intégrité dans les trois niveaux assortis des Guides de l'enseignant,
2. de définir les modalités et les critères d'octroi du *Prix Spécial D'intégrité*,
3. d'insérer l'épreuve d'Education à l'Intégrité aux évaluations certificatives (CEP, FSLC),
4. d'introduire l'Education à l'Intégrité dans les programmes de formation des ENIEG.

COMMISSION ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

La commission était présidée par le **Professeur KUITCHE FONKOU**, Inspecteur Général des Enseignements au MINESEC et avait pour Rapporteur **Monsieur Michel BLOCK**, Inspecteur de Pédagogie chargé des Sciences Humaines au MINESEC.

Membres :

Mmes :

- **Evelyne MPOUDI NGOLLE**, Inspecteur de Pédagogie chargé des Lettres, Arts et Langues étrangères, MINESEC
- **NOUNGUI née GOBIHA Clara**, SGCEG/DESG, MIBESEC

MM :

- **John SUH NJIBAMUN**, Inspecteur de Pédagogie chargé de la promotion du bilinguisme, MINESEC
- **Edouard LEKANE**, Inspecteur de Pédagogie chargé des Sciences et Technologies du Tertiaire, MINESEC
- **Ruben UM NSOA**, Inspecteur Pédagogique National, MINESEC
- **Rév. Henri FOMUSO BUMA-FONCHAM**, Secrétaire National à l'Education Protestante
- **Fr. Giles NGWA FORTEH**, Secrétaire National à l'Education Catholique
- **Jean KAMDEM**, FESER, Société Civile
- **Jean TAKOUGANG**, SNAES, Société Civile
- **Louis EWODO**, SYNEC, Société Civile
- **NDJIGUI FOU DA**, CRADEC, Société Civile

La commission s'est appesantie sur la finalité des travaux en commissions telle que déclinée dans les termes de référence. Elle a arrêté ses propositions après avoir revisité sa contribution à l'issue de la séance de travail du 24 juin 2010.

I. PROPOSITIONS DE CONTENUS DU PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION A L'INTEGRITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PAR NIVEAU

Les objectifs généraux des présentes propositions comportent les aspects suivants :

- Rendre le jeune attentif à son environnement social ;
- Développer les valeurs fondamentales et universelles telles que le respect de l'amour de l'autre, la tolérance et l'acceptation des différences, la culture de la paix, l'intégrité, la solidarité ;
- Cultiver chez le jeune, le sentiment patriotique et le respect des institutions.

CONTENUS PROPOSES

Classes de 6^{ème} : de la famille à l'école

Le milieu familial

- Les avantages et les contraintes d'une vie de famille ;
- L'amour du prochain, l'entraide, la tolérance, la serviabilité, le droit d'aînesse
- Les sens de l'esprit de justice et du partage ;
- Le sens de la collectivité ;
- Le respect du patrimoine familial.

Les droits et les devoirs de l'enfant

- La place de l'enfant dans la famille ;

- Les qualités de l'enfant : obéissance, respect serviabilité, politesse, etc.,
- L'égalité des droits et des devoirs entre tous les enfants ;
- Les recours possibles des enfants vis-à-vis des parents irresponsables.

La responsabilité des parents

- L'égalité des droits et des devoirs des époux à l'égard du mariage ;
- Les conséquences de l'irresponsabilité ;
- Le respect dû aux parents ;
- Les recours possibles des enfants vis-à-vis des parents irresponsables.

L'établissement scolaire

- L'établissement scolaire comme communauté ;
- L'établissement scolaire comme patrimoine national ;
- Le respect du règlement intérieur ;
- La ponctualité ;
- L'assiduité ;
- Le respect des enseignants ;
- Le sens du travail bien fait ;
- La paresse, la tricherie, l'indiscipline et leurs conséquences.

Classes de 5^{ème} : du village à la commune

- La notion du travail bien fait ;
- L'importance du travail communautaire ;
- La vie associative ;
- La participation du citoyen à la vie publique ;
- L'incivisme ;
- La responsabilité du citoyen dans le combat contre l'incivisme ;

- L'absentéisme, la partialité, la cupidité et leurs conséquences ;
- La préservation du patrimoine commun.

Classes de 4^{ème} et 3^{ème} : l'administration et la vie sociale

- La chefferie traditionnelle, le district, l'arrondissement, le département, la région ;
- Les droits et les devoirs du citoyen vis-à-vis de l'administration ;
- Le respect des autorités administratives ;
- Les devoirs de l'administration vis-à-vis des administrés : la justice sociale et l'équité ;
- L'abus d'autorité ;
- Les tracasseries administratives ;
- Le monnayage ;

La lutte contre les fléaux sociaux

- La délinquance juvénile ;
- Le tribalisme et les autres formes de discrimination ;
- Les conséquences de la délinquance juvénile sur la famille, l'école, la société
- La toxicomanie ;
- Le harcèlement sexuel ;
- Les MST et le SIDA ;
- La corruption et ses manifestations en milieu scolaire ;
- Le rôle de la famille dans la prévention de la délinquance juvénile ;
- La rectitude morale ;
- Les valeurs d'honnêteté, le sens du service public, de l'intérêt général.

Classes de 2^{nde}, 1^{ère} et 1^{le} : droits et devoirs du citoyen

Le citoyen, la vie économique, l'environnement

- La nécessité de connaître ses droits et ses devoirs ;
- Le droit de participer aux affaires du pays ;
- Le droit au travail ;
- La conscience professionnelle et l'honnêteté ;
- La gestion du bien commun ;
- La gestion administrative.

La protection de l'environnement

- La préservation des éléments du milieu naturel.

La démocratie et les formes d'expression de la liberté.

- La reconnaissance et le respect de la différence ;
- Le respect des lois de la République ;
- Le respect des institutions et de ceux qui les incarnent ;
- Le respect du choix de la majorité ;
- Les libertés fondamentales ;
- Le droit d'association ;
- Le syndicalisme ;
- Les partis politiques ;
- La culture de la paix ;
- La mondialisation.

II. METHODOLOGIE D'IMPLEMENTATION DE L'EDUCATION A L'INTEGRITE.

Partant du constat que le contenu proposé pour l'Education à l'intégrité fait partie de la discipline appelée *Education à la Citoyenneté et la Morale*, la commission propose qu'elle soit enseignée dans le cadre de cette discipline d'accueil. Cette discipline pourrait alors s'appeler **Education à la Citoyenneté et à**

l'Intégrité. D'autres disciplines pourraient s'adjoindre à celle-ci, notamment celles qui intègrent l'utilisation des textes.

Il est entendu que les objectifs et les résultats attendus seront préalablement définis, les aspects cognitifs civiques et moraux déclinés. En situation de classe, les enseignants pourront faire appel aux jeux de rôles, à la description, aux commentaires de textes à divers types de supports didactiques et à tout autre procédé adapté au contexte d'enseignement.

III. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

La commission *Enseignements Secondaires* propose :

- Que tous les documents de travail relatifs au projet de Programme National d'Education à l'Intégrité soient disponibles dans les deux langues officielles : le Français et l'Anglais.
- Que la rédaction des curricula tienne compte de l'Approche Par les Compétences (APC) avec des entrées par des situations de vie.
- Que les effectifs soient réduits de manière à rendre les enseignements de l'intégrité assimilables.
- Que la discipline soit intégrée dans les deux sous systèmes éducatifs et dans les différents ordres d'enseignement.
- Que la construction des enseignements rende saillante la dimension qui concerne l'éducation à l'intégrité.
- Que les coefficients soient revalorisés, les quotas étudiés sous réserve des dispositions actuelles et sur décision du MINESEC.
- Que toutes les disciplines d'accueil fassent ressortir de façon explicite tous les aspects liés à l'intégrité autant sur le plan des Enseignements que de l'Evaluation.
- Que les enseignants soient recyclés dans la perspective de cet enseignement.

IV. DENOMINATION DES MODULES

Modules : 6^{ème}

Le premier milieu de socialisation

Module 1 : le milieu familial,

Module 2 : l'établissement scolaire

Modules : 5^{ème}

Du village à la commune MC2

Module : le village

Module : la commune

Modules : 4^{ème} et 3^{ème}

L'administration et la vie sociale

Module : l'administration 4 et 3

Module : la vie sociale 4 et 3

Modules 2^{nde} 1^{ères} et Tles

Droits et devoirs du citoyen

Module de droits 5 6 7

Module de devoirs 5 6 7

N.B : Compte tenu des délais impartis, des réalités pédagogiques et techniques, des contraintes administratives et structurelles, la commission propose que l'élaboration des programmes, des guides de l'enseignant et des manuels éventuels soit confiée à une équipe spéciale dotée de moyens conséquents.

COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, INSTITUTS ET CENTRES DE FORMATION, GRANDES ECOLES

La Commission Enseignement Supérieur, Instituts et Centres de formation, Grandes Ecoles était présidée par le **Pr. Paul Gérard POUGOUE, Vice-Recteur Université de Yaoundé II**

Rapporteurs : **Pr. Lucien AYISSI**, Université de Yaoundé I (FALSH) et **Dr. Claude ABE**, Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC)

Membres :

Mme

- **Dr. Catherine NSATA**, Université de Yaoundé I (ENS)

MM :

- **Pr. Sammy BEBAN CHUMBOW**, Université de Yaoundé
- **Pr. Pierre FONKOUA**, Université de Yaoundé I (ENS)
- **Pr. Paul MBANGWANA**, Université de Yaoundé I
- **Philippe NGATHE KOM**, Directeur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)

Après certaines interrogations relatives à l'ordre du jour, il a été retenu d'organiser la réflexion de manière à dégager une plus-value épistémologique et pédagogique par rapport à ce qui a déjà été fait au cours de la précédente rencontre.

La Commission est revenue sur les termes de référence et a évolué vers la définition des contenus à partir des mots-clés ayant été définis lors de la réunion du 24 juin 2010, de manière à les articuler aux Unités d'Enseignement (UE) conformément au système LMD en vigueur et à l'Approche Par Compétences.

I. EN CE QUI CONCERNE LES CONTENUS

Dans tous les cas, l'enseignement de l'Ethique doit s'articuler autour des concepts-clés tels que :

- La corruption
- L'intégrité
- L'Etat
- L'intérêt général
- Le Bien public
- Le comportement citoyen
- Le bien
- Le mal
- La justice
- La paix
- Le respect d'autrui
- Le respect du Bien public
- Le travail
- Le sens de l'effort
- Le sens de l'Etat
- Les Droits de l'Homme
- Le sens de la responsabilité
- Le souci de l'avenir ou le développement durable.

Trois pistes de réflexion ont été définies :

- **Piste 1** : UE obligatoires pour toutes les formations de niveau supérieur et dans les centres de formation professionnelle ;
- **Piste 2** : UE facultatives ;
- **Piste 3** : Partenariat CONAC/Structures de formation supérieure et de recherche

PISTE 1 : UE OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES FORMATIONS DE NIVEAU SUPERIEUR ET DANS LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLES

Les UE qui composent cette première piste sont dites obligatoires en raison de leur contenu et du rôle que l'on attend de leur appropriation par les apprenants. De fait, elles mettent l'accent sur l'expérimentation de la pratique de l'intégrité, sur la dénonciation et la sanction des comportements contraires à l'intégrité dans la gestion et la vie quotidienne des institutions.

1-UE : Éthique- Morale-Intégrité (45 heures soit 6 crédits)

Contenu :

- L'intégrité comme valeur morale (4h) ;
- Systèmes traditionnels africains de valeurs et intégrité (4h) ;
- Intégrité et Bonne Gouvernance (8h) ;
- Etiologie et sociologie de la corruption (10h) ;
- État et intérêt général (6h) ;
- Citoyenneté, État et construction nationale (6h) ;
- Entrepreneuriat et éthique (7h).

Cette UE doit être dispensée au cours des quatre premiers semestres du cycle de Licence ou de formation équivalente.

2-UE : Droit et intégrité (40 heures soit 4 crédits)

- Finances publiques et responsabilités (15h) ;
- Droit pénal et intégrité (25h).

N. B. : Ces Unités d'Enseignement (*Ethique-Morale-Intégrité* et *Droit et Intégrité*) sont également obligatoires dans les formations professionnelles même en dehors des Universités, selon une pédagogie adaptée au profil, à l'organisation des enseignements et au niveau des apprenants.

3-Cours ou UE : Déontologie et Ethique professionnelle

En plus des UE ci-dessus, cette UE est obligatoire pour toutes formations professionnelles suivant un contenu et une pédagogie adaptés au métier ou à la formation professionnelle concernée.

PISTE 2 : UE FACULTATIVES (30 heures soit de 2 crédits)

L'UE facultative vient compléter l'Education à l'Intégrité de l'apprenant qui a déjà reçu la formation fondamentale en la matière. Elle est construite en rapport avec le parcours professionnel et la perspective de carrière de la formation concernée. Les UE facultatives proposées ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative ; on peut en trouver d'autres selon la sensibilité de la formation. Une formation complémentaire à l'aide d'UE facultative doit durer en moyenne 30 heures et ne peut dépasser 02 crédits.

- 1. UE : Démocratie, Droits de l'Homme, État de droit et Bonne Gouvernance.**
- 2. UE : Développement durable et solidarité entre les générations.**

PISTE 3 : PARTENARIATS CONAC ET STRUCTURES SUPÉRIEURES DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Un Programme National d'Education à l'Intégrité ne peut se limiter à l'offre d'enseignement visant l'atteinte de cette dernière. Pour être sûr d'avoir un large spectre et, partant davantage efficace, il doit aussi être concerné par les formations diplômantes ou non dans les domaines qui touchent à l'intégrité ou alors par des activités de recherche fondamentale ou appliquée portant sur les aspects y liés. D'où la nécessité de nouer des partenariats avec les structures supérieures de formation ou de recherche à

l'œuvre dans ce champ d'intervention pour leur apporter son appui multiforme.

1. Partenariat avec les structures formation

- autour des formations diplômantes à l'instar des :

- a. Master Lutte contre la corruption et le Blanchiment d'argent (UY II) ;
- b. Master Comptabilité et Finances Publiques (UY II) ;
- c. Master Gouvernance et Action Publique (UCAC), etc.
- d. Master Droits de l'Homme et Action Humanitaire (UCAC) ;
- e. Master Droits de l'Homme et Etat de Droit (UYII)
- f. Master Management Public (ISMP)

- autour des offres de « formation tout au long de la vie » à l'instar des :

- a. Formations à la carte (ISMP et Centre de Renforcement des Capacités de l'UYII) ;
- b. Certificats en Droits de l'Homme (UCAC);
- c. Offres des Centres de Formation Professionnelle, etc.

2. Partenariat CONAC et Structures de Recherche Fondamentale ou Appliquée.

3. Modalités d'évaluation

L'évaluation sera faite selon les protocoles d'évaluation en vigueur dans chaque structure de formation.

II. ELEMENTS DE SYLLABUS

❖ UE ETHIQUE-MORALE-INTEGRITE

Compétences attendues :

- Maîtrise des concepts fondamentaux ;
- Expérimentation de la pratique de l'intégrité.

Contenu de l'UE :

- **L'intégrité comme valeur morale** : éléments sur les valeurs morales, détermination et circonscription de la notion de l'intégrité, l'intégrité avec toutes ses implications (altruisme, sens de l'effort, justice, quête de l'excellence)
- **Systemes traditionnels africains de valeurs et intégrité** : Valeurs traditionnelles et formes d'intégrité, mécanismes culturels de contrôle de l'intégrité, interdits et intégrité morale, respect du bien commun (la richesse au service de l'unité sociale de base) solidarité, attachement à la communauté et intégrité communautaire, le respect de la primogéniture, lien à la terre des aïeux et patriotisme, consensus, règlement des conflits et vivre- ensemble, justice sociale et gestion de l'autorité.
- **Intégrité et bonne gouvernance** : notion de bonne gouvernance, gestion participative, incitations sociopolitiques à l'intégrité.
- **Etiologie et sociologie de la corruption** : caractérisation de la corruption, formes et causes (structurelles et conjoncturelles) de la corruption, enjeux de l'intégrité au niveau collectif, conséquences socio-économiques de la corruption.
- **Etat et intérêt général** : notion d'intérêt général, la notion d'Etat, notion de bien public.

- **Citoyenneté, Etat et construction nationale** : notion de citoyen, les notions d'autochtonie et d'allochtonie, notion de nation.
- **Entreprenariat et éthique** : éthique des affaires, libre entreprise, recherche du bénéfice et éthique, conflits d'intérêt, entreprenariat et droits fondamentaux de l'homme au travail.

❖ UE DROIT ET INTEGRITE

Compétences attendues :

- Renforcement du sens et de la pratique de l'intégrité, dénonciation et sanction des comportements contraires à l'intégrité dans la gestion.

Contenu de l'UE :

- **Finances Publiques et Responsabilité** : notions essentielles de Finances Publiques, contrôle et audit des comptes, aspects généraux de la responsabilité sur le triple plan judiciaire, disciplinaire et pénal des acteurs.
- **Droit pénal et intégrité** : manquements aux obligations professionnelles du fonctionnaire public, à la moralité et à l'impartialité ; répression des détournements de deniers publics ; répression du blanchiment d'argent.

❖ UE DEMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME, ETAT DE DROIT ET BONNE GOUVERNANCE

Compétences attendues :

- Avoir une parfaite compréhension de la démocratie libérale et des apports des notions d'Etat de droit et de bonne gouvernance.

Contenu :

- Notion et éthique des droits de l'Homme ; évolution et notion de l'Etat de droit : de L'Etat légal à l'Etat garant des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance ; évolution et refondation de la démocratie libérale par les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance.

❖ UE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS

Compétences attendues :

- Acquérir le réflexe de la solidarité entre les générations et appréhender l'intégrité comme élément de cette solidarité

Contenu :

- Notion de développement durable ; compétences pratiques et gestion de la durabilité ; principe de précaution et responsabilité envers les générations futures.

COMMISSION ACTIVITES POST ET PERISCOLAIRES

La commission que présidait **M. Onésim Cyrille TOMO**, Secrétaire Exécutif de *Voies Nouvelles* (Société Civile) avait comme Rapporteur : **Mme Claire Honorine NGUEYEM**, Chef de Service APPS/DREB-C/MINESEC et Membres :

MM :

- **Augustin TANG ESSOMBA**, Inspecteur Général/MINJEUN
- **Gilbert LADOH**, Cadre d'appui/IP/MINESEC

- **NGAYONG Joseph W.**, Coordonnateur/Projet FACTS/Secrétariat National à l'Education Catholique
- **Michel TAMO**, SEN/ONEEPS, Société Civile
- **Rev. Hyacinthe Clovis OWONA NOMO**, Université Protestante d'Afrique Centrale
- **NOUGA BINYEGUI**, Président de la Confédération des Associations des Parents d'élèves du Wouri, CODAPEWO/Société Civile
- **ABDOULAY ABDOULRAZACK**, Président du Conseil National de la Jeunesse

La Commission a adopté un plan de travail en six points :

- I. Le champ d'action et la spécificité des Activités Extra, Post et Péri-scolaires
- II. Le cadre juridique des Activités Extra, Post et Péri-scolaires
- III. Les Eléments de contenu, modules ou thématiques
- IV. Les stratégies et la méthodologie de mise en œuvre du PNEI
- V. Les résultats attendus
- VI. Suggestions et recommandations

I. LE CHAMP D'ACTION ET LA SPECIFICITE DES ACTIVITES EXTRA, POST ET PERISCOLAIRES

La contribution des Activités Extra, Post et Péri-scolaires au Programme National de l'Education à l'Intégrité n'est plus à démontrer dans une société qui se veut éducative et où l'apprentissage est la clé du développement humain. Notre société étant constituée en partie des jeunes non scolarisés, les AEPPS restent et demeurent le seul moyen pour eux d'être éduqués.

A ce niveau les grandes orientations pédagogiques ci-dessus apparaissent indispensables. Il s'agit de :

- Favoriser après et autour de l'école une formation théorique et civique accélérée d'une part et d'autre part,
- de donner un enseignement informel et pratique complémentaire destiné à faire de tout apprenant hors du système éducatif, qu'il soit titulaire ou non d'un diplôme, un agent intègre de développement durable.

L'objectif global des activités extra, post et périscolaires vise à cet égard :

- la formation intégrale de l'individu (jeune) en l'amenant à apprendre à être et à vivre ensemble dans un environnement sain ;
- le développement des valeurs de créativité, le culte de l'effort, le sens de responsabilité, etc.
- la promotion des valeurs civiques telles que le respect du bien public, le respect de la loi et des institutions républicaines
- la protection de l'environnement et la résolution des problèmes portant sur l'impact de ces actes sur l'individu, les autres, la société et l'environnement comme espace de vie.

Les activités extra, post et périscolaires sont les activités qui s'exercent après, autour de l'école, et dans les Centres de formations spécialisées des jeunes en vue de leur formation intégrale. La spécificité de ces activités découle de leur diversité, leur nature, du lieu de leur déroulement ainsi que des stratégies et approches pédagogiques mises en œuvre pour l'épanouissement et le bien-être total de l'individu (le jeune).

Tout en participant à l'Education à l'Intégrité, ces activités portent beaucoup plus sur les celles menées en dehors des cours classiques qui n'obéissent pas toujours aux canons pédagogiques formels, mais les complètent.

On peut regrouper les AEPPS autour :

- des APE ;
- des Clubs ;
- des Coopératives ;
- de la Bibliothèque scolaire ;
- de l'éducation sanitaire et nutritionnelle ;
- des colonies, des camps de vacances ;
- des chantiers de jeunesse ;
- des œuvres des vacances scolaires ;
- des Jeux Scolaires ;
- des Programmes et Projets d'encadrement des jeunes ;
- des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), etc.

Les APPS s'étendent de nos jours non seulement aux structures telles que le *Parlement des Enfants* mais aussi, aux activités consacrées à la *Journée de l'Enfant africain*, au fonctionnement des administrations publiques et aux Organisations de la Société Civile (OSC). Les objectifs visés n'ont pas toujours été atteints. L'accent n'a pas toujours été mis sur l'Education à l'Intégrité

La méthodologie d'implémentation de l'Education à l'Intégrité s'appuie ici sur le cadre juridique mis en place par l'Etat et régissant ces activités dans chaque secteur sur le plan individuel, familial, socioprofessionnel et institutionnel.

II. LE CADRE JURIDIQUE

1. Au plan général

La Loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association.

2. Au niveau du MINJEUN

Le Décret n°2010/1099/PM du 07 mai 2010 portant Organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes.

3. Au niveau du MINESEC et du MINEDUB

- L'Arrêté interministériel n°242/L/729/MINESEC/MJS du 25 octobre 1979 portant Organisation des activités post et périscolaires (texte obsolète et désuet).
- La Circulaire n°07/MINESEC/CAB du 25 février 2008 modifiée et complétée par le Circulaire n° 15/08/MINESEC/CAB du 09 août 2008 fixant les modalités de fonctionnement des APE au sein des Etablissements Publics d'Enseignement Général.

III. ELEMENTS DE CONTENUS, MODULES OU THEMATIQUES DU PNEI

Le contenu des valeurs à inculquer aux apprenants à travers les activités Post et Périscolaires dans le cadre de l'Education à l'Intégrité sont de plusieurs ordres. La Commission a proposé des modules qui tournent autour de :

- l'Individu ;
- la collectivité ;
- l'environnement global (familial, scolaire, social, socioprofessionnel et physique) ;
- la santé et les fléaux sociaux ;
- les normes et les institutions.

Module 1 : L'individu

Dans ce module, l'Education à l'Intégrité consistera à développer :

- la justice et l'équité ;
- le sens de la responsabilité civique, morale et sociale ;
- le culte de l'effort et la quête de l'Excellence ;
- la lutte contre toutes les discriminations ;
- le respect des normes et institutions ;
- l'esprit et le sens patriotiques ;
- l'estime de soi et la confiance en soi ;
- la tolérance ;
- l'honnêteté ;
- la lutte contre la corruption ;
- le sens du travail bien fait ;
- le sens de la responsabilité ;
- le sens du bien et du vrai ;
- le sens du partage ;
- le respect des autres,
- l'esprit de créativité ;
- le respect de son corps ;
- la persévérance ;
- l'esprit de discernement.

Module 2 : La Collectivité

L'El dans ce module consistera à promouvoir :

- l'intérêt général ;
- le rejet et dénonciation du tribalisme et toutes formes de discrimination ;
- le respect des normes et des institutions ;
- l'empathie et l'écoute ;

- la tolérance et l'acceptation de l'autre avec sa différence ;
- la responsabilité du citoyen dans le combat contre l'incivisme ;
- l'esprit patriotique ;
- le respect de l'opinion d'autrui ;
- l'esprit démocratique et la bonne gouvernance ;
- la préservation du patrimoine commun ;
- le respect des personnes âgées et des personnes vulnérables ;
- l'esprit de volontariat, du bénévolat, partenariat ;
- le respect mutuel ;
- l'esprit d'assistance, etc. ;

Module 3 : L'Environnement

Ici L'El S'intéressera surtout à :

- l'hygiène et salubrité ;
- la protection des écosystèmes.

a. Au plan familial, l'Education à l'Intégrité doit développer les qualités de :

- bon père ;
- bon enfant ;
- bonne mère ;
- le sens du partage ;
- la franchise ;
- l'honnêteté ;
- l'acceptation de la sanction ;
- le sens de la justice ;
- le goût de l'effort ;
- le sens du mérite ;
- la préservation du patrimoine familial...

b. Au plan socioprofessionnel

L'Education à l'Intégrité doit inculquer :

- le respect du bien commun ;
- la solidarité ;
- le modèle de citoyen ;
- le traitement juste, digne et honnête des usagers ;
- la bonne gouvernance ;
- les qualités d'un bon employé et employeur ;
- la notion de responsabilité collective ;
- la notion de perte et profit ;
- la notion de l'effort, du mérite et du travail bien fait ;
- la dénonciation des tricheurs et malfaiteurs ;
- le règlement juste des conflits, etc.

Module 4 : la santé et la lutte contre les fléaux sociaux

- Les IST/VIH SIDA, toxicomanie, tabagisme et autres...
- La pédophilie, l'inceste, la prostitution, le viol et l'homosexualité.

Module 5 : les normes et institutions républicaines

L'Education à l'Intégrité doit prendre en compte :

- le respect des normes et institutions établies ;
- le respect des droits et devoirs des citoyens vis-à-vis de l'Etat ;
- le respect des autorités administratives ;
- l'abus d'autorité ;
- les tracasseries administratives ;
- le monnayage des services rendus ;

- le tribalisme ;
- la corruption ;
- l'injustice ;
- le détournement des deniers publics, etc.

IV. LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EDUCATION A L'INTEGRITE A TRAVERS LES ACTIVITES EXTRA, POST ET PERISCOLAIRES

Dans le cadre des AEPPS, la méthodologie utilisée est celle dite la semi-directivité, une pédagogie personnalisée (adaptée à l'individu). Elle repose sur l'encadrement de l'apprenant tout en lui donnant une marge de manœuvre aussi bien dans le choix des activités à mener que dans les aspirations de ce dernier.

Sur le plan global, diverses activités pédagogiques pourront être menées entre autres :

- les causeries éducatives ;
- les jeux de rôles ;
- les exposés des groupes ;
- l'animation culturelle ;
- les tables rondes ;
- les conférences débats ;
- les slogans ;
- les affiches ;
- les enquêtes ;
- les sondages ;
- les résolutions et études des cas ;
- les élections ;
- les voyages d'échanges ;
- le travail manuel dans le cadre de l'investissement humain, etc.

Il convient d'observer que l'accent doit être mis sur la pratique. Dans les établissements scolaires, ces activités se

déroulent en dehors des heures des cours. Dans les Centres spécialisés, celles-ci se passent à plein temps (il n'y a pas d'interruption, pas de congé, ni vacances).

Il existe toutefois un cadre légal d'encadrement des AEPPS. Plusieurs administrations publiques, sur le plan technique et organique, ont été organisées de manière à intégrer ces activités dans leur plan d'action :

a. Au niveau du MINJEUN

Les activités extrascolaires suivantes :

- les Centres Multifonctionnels la Promotion des Jeunes non scolarisés ;
- le Programme National d'Alphabétisation ;
- le Centre Civique de Participation au Développement ;
- Le Conseil National de la Jeunesse.

b. Au niveau du MINESEC, MINEDUB et MINESUP

- La coopérative scolaire ;
- Les APE ;
- Les bibliothèques ;
- L'éducation sanitaire et nutritionnelle ;
- Les colonies de vacances ;
- Les jeux de rôle ;
- Les exposés de groupe ;
- Les sondages ;
- Les élections ;
- Les voyages d'échange ;
- Les causeries éducatives ;
- L'animation culturelle ;
- Les tables rondes ;
- Les séminaires ;
- Les conférences-débats ;
- Les slogans ;

- Les affiches ;
- Le parlement des enfants ;
- La projection de diapositives ;
- Les émissions télévisées des jeunes ;
- Le théâtre ;
- Les différents clubs de jeunes ;
- Les jeux FENASSCO et universitaires ;
- Les campagnes de sensibilisation ;
- Les syndicats ;
- Les ONG de la société civile ;
- Les groupes professionnels d'initiative commune ;
- Les associations et les amicales des jeunes ;
- Les associations religieuses...

c. Au niveau du Ministère des Sports et de l'Éducation Physique

- L'organisation de différents championnats sportifs ;
- Les écoles de football ;
- Les tables rondes ;
- Les slogans ;
- Les affiches ;
- Les séminaires ;
- Les conférences-débats ;
- Les campagnes de sensibilisation, etc.

d. Au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

- Les Sections Artisanales Rurales et les Sections Ménagères (SAR/SM) ;
- Les tables rondes ;
- Les slogans ;
- Les affiches ;
- Les séminaires ;
- Les conférences-débats ;
- Les campagnes de sensibilisation, etc.

V. RESULTATS ATTENDUS

Il s'agit d'amener l'apprenant à prendre conscience de l'impact du mal et les risques encourus par son auteur ; des dégâts causés à la société et à l'Etat à travers les actes de corruption et de détournement des deniers publics ; et à cultiver le sentiment patriotique, le respect des normes et institutions républicaines.

VI. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Les membres de la commission proposent :

- que la dénomination de la commission APPS devienne La commission des *Activités Extra, Post et Périscolaires* afin de prendre en compte l'éventail de toutes les activités ouvertes à cet effet ;
- de faire prendre des textes interministériels élargis aux activités extrascolaires, afin d'harmoniser les stratégies de l'Education à l'Intégrité dans tous les secteurs de l'Education informelle ;
- de promouvoir les *Prix d'Intégrité* parmi les responsables des Associations, Clubs, Syndicats et autres Organisations Non Gouvernementales et Professionnelles des jeunes ;
- d'adapter le texte organisant les APPS (Arrêté interministériel N° 242) aux exigences contextuelles de L'Education à l'Intégrité ;
- de mettre l'Education à l'Intégrité au centre des rapports famille-école-personne-société-environnement ;
- de créer des Centres de formation spécialisés à l'Education à l'Intégrité qui vont former et promouvoir l'Education à l'Intégrité dans le cadre des AEPPS et des milieux socioprofessionnels ;
- de s'assurer que le Conseil National de la Communication veille aux aspects de l'Education à

l'Intégrité dans les programmes de communication et de divertissement des jeunes ;

- d'intégrer le volet Education à l'Intégrité au sein des APE à travers les tables rondes, les conférences, les campagnes de sensibilisation, les causeries éducatives, etc. ;
- de créer au sein des établissements scolaires, en plus des Clubs d'animation existants, des Clubs d'Intégrité et des Clubs d'Education à l'intégrité ;
- de vulgariser les textes en vigueur régissant les AEPPS au Cameroun ;
- de créer une synergie entre les Ministères en charge de l'Education dans le cadre de leurs activités en rapport avec le Programme National de l'Education à l'Intégrité.

L'évaluation du Programme National d'Education à l'Intégrité et l'urgence de sa mise en œuvre à court terme relevées dans les différentes commissions ont permis aux participants de formuler les **Recommandations qui sont annexées au présent Rapport Général.**

Au terme des travaux, les participants ont salué l'initiative stratégique de la CONAC dans sa volonté de prévenir la corruption par une mise en place d'un Programme global visant le réarmement moral et éthique de la société camerounaise d'une part et de l'autre, d'avoir associé à cet effort toutes les couches sociales, les structures publiques et privées en charge des questions de l'Education afin que ce Programme soit une œuvre d'appropriation collective et générale.

Le Vice-Président de la CONAC a loué la qualité des travaux effectués et reconnu que cette concertation a atteint ses objectifs. Il a ensuite formulé le vœu que les contenus ainsi proposés puissent être intégrés dans les programmes dès le début de l'année académique 2010-2011.

Enfin, il a annoncé que les participants qui ont contribué à l'Elaboration de ce Programme constitue désormais le réseau des experts que la CONAC va retenir dans l'avenir pour sa mise en œuvre. Il s'est en outre dit satisfait et heureux d'avoir pu offrir l'opportunité aux acteurs des questions de l'Education face aux interpellations que constitue l'appel à l'éthique dans la régulation par les pouvoirs publics de cet élément important qu'est l'Education, socle d'un devenir meilleur pour la nation.

Les recommandations, a-t-il conclu, seront soumises à la très haute hiérarchie et la CONAC entreprendra des actions appropriées pour veiller à l'amélioration de la qualité de l'Enseignement au Cameroun en rapport avec ses missions.

Fait à Yaoundé, le 13 août 2010

LE RAPPORTEUR GENERAL

Richard FEGUE EKANI

*Secrétaire du Projet d'Elaboration
du Programme National d'Education
à l'Intégrité
Cadre à la CONAC*

RECOMMENDATIONS GENERALES

Les Responsables des Administrations publiques et Structures privées en charge des questions d'Education tels que **les Inspecteurs Généraux des Services et des Enseignements, les Inspecteurs de Pédagogie, les Inspecteurs Pédagogiques Nationaux, les Directeurs de l'Administration Centrale, les Professeurs des Universités ; les Secrétaires Nationaux à l'Education, les membres de la Communauté éducative, les Représentants de la Communauté éducative nationale et les Organisations de la Société civile**, réunis au Palais des Congrès les **12 et 13 août 2010**, dans le cadre de la **Concertation relative à l'Elaboration du PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION A L'INTEGRITE** et sous la supervision du Vice-Président de la CONAC,

CONSIDERANT que l'Education est une grande priorité nationale telle que le reconnaît la Loi d'orientation de l'Education N° 98/004/ du 14 avril 1998 ;

VU l'importance et la place de l'Education dans le développement intégral de l'individu, de la société et de la nation camerounaise tout entière ;

CONSIDERANT l'urgence d'une nouvelle approche en matière d'offre éducative dans notre pays en vue de redorer l'éducation de nos enfants, futurs décideurs de notre chère patrie ;

CONSIDERANT la nécessité d'un Réarmement moral, citoyen et éthique par un changement radical d'attitudes, d'habitudes et de comportements pour un développement durable ;

CONSIDERANT que le développement durable d'une nation doit être accompagné d'une bonne politique globale de l'Education ;

CONSIDERANT la nécessité d'une réhabilitation des valeurs universelles ayant pour toile de fond, notre cher et beau pays, le Cameroun, berceau de nos ancêtres ;

CONSIDERANT que l'environnement de l'Enseignement est un élément essentiel dans la réussite de l'Education en général ;

CONSIDERANT que le Programme National d'Education à l'Intégrité est une grande préoccupation du Gouvernement de la République ;

VU la nécessité d'asseoir de façon durable les bases d'une société d'intégrité au service d'un développement national en phase avec les principes de la mondialisation ;

Après des échanges riches et constructifs autour des travaux des différentes Commissions constituées ;

RECOMMANDENT

- Que les manuels scolaires spécifiques à *l'Education à l'Intégrité*, assortis de Guides de l'Enseignant soient élaborés à court terme et dans les deux langues officielles ;
- Que l'Education à l'Intégrité soit insérée dans les évaluations certificatives ;
- Que l'Education à l'Intégrité soit introduite dans les programmes de formation des enseignants à tous les niveaux ;
- Que les modalités et les critères d'octroi des *Prix Spéciaux d'Intégrité* soient définis ;
- Que la rédaction des curricula tienne compte de l'Approche Par les Compétences (APC) avec des entrées par des situations de vie ;
- Que la discipline soit intégrée dans les deux sous-systèmes éducatifs et dans les différents Ordres d'enseignement ;

- Que toutes les disciplines d'accueil fassent ressortir de façon explicite tous les aspects liés à l'intégrité autant sur le plan des Enseignements que de l'Evaluation ;
- Que des Unités d'Enseignement obligatoires et facultatives soient introduites dans toutes les Formations de niveau supérieur et dans tous les Centres de Formation Professionnelle et les Grandes Ecoles ;
- Que la CONAC établisse des partenariats avec les structures de formation et de recherche en vue de promouvoir l'Education à l'Intégrité ;
- Que la dénomination de la Commission *Activités Post et Périscolaires* soit changée et devienne *Activités Extra, Post et Périscolaires* pour prendre en compte toutes les cibles des systèmes éducatifs formels et non formels.

Fait à Yaoundé, le 13 août 2010

LE RAPPORTEUR

Benoît NDI ZAMBO

Institut Supérieur de Management Public

ANNEXES

COMMS

TERMES DE REFERENCE

1. Prolégomènes

L'élaboration des contenus du PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION A L'INTEGRITE intègre :

- les **catégories d'enseignement** francophone et anglophone ;
- les **niveaux et ordres d'enseignement** maternel, primaire, secondaire et supérieur (universités et grandes écoles).

Elle suppose une bonne connaissance du système éducatif, des mécanismes d'enseignement et d'apprentissage.

L'UNESCO reconnaît que l'Education doit inclure des valeurs telles que la paix, la non-discrimination, l'égalité, la justice, la non-violence, la tolérance et le respect de la dignité humaine. Elle affirme par ailleurs que l'éducation de qualité, basée sur l'approche fondée sur les Droits de l'Homme signifie que les Droits sont réalisés à travers l'ensemble du Système Educatif de chaque pays et dans tous les environnements de l'apprentissage.

2. Approche notionnelle

❖ **Rédaction des Curricula du Programme d'Education à l'Intégrité dans tous les niveaux et ordres d'Enseignement.**

Le *curriculum* désigne **la conception, l'organisation et la programmation des activités d'enseignement/apprentissage** selon un parcours éducatif. Il regroupe **l'énoncé des finalités, les contenus, les activités et les démarches d'apprentissage**, ainsi que **les modalités et moyens d'évaluation des acquis des élèves**.

Sa conception se fait l'écho d'un projet d'école reflétant un projet de société; elle donne lieu à des comportements et pratiques ancrés dans une réalité éducative donnée.

3. Méthodologie des travaux

Les travaux de la grande concertation se dérouleront en **commissions pendant deux jours**. Ils consisteront en **l'élaboration des grandes orientations stratégiques à intégrer dans le document final du PNEI**.

4. Etat des lieux (Diagnostic)

La lecture sociologique, environnementale et anthropologique de la société camerounaise actuelle laisse apparaître **un fort recul des valeurs morales, d'éthique et d'intégrité**. L'examen de certains comportements individuels montre des **pratiques accentuées de prédation de la chose**

publique à tous les niveaux de gestion ; des dénis et défis des institutions. Il n'existe pas aujourd'hui de revendications personnelles de la jeunesse en général, qui ne s'appuient sur des références liées aux actes de ce qu'il est convenu d'appeler prosaïquement, *fey men* (les personnes qui se sont enrichies très vite et de manière fort douteuse).

Cet état de pathologie morale de la société où **il n'existe plus de références ni de repères** s'acoquine avec un délabrement mental qui n'est pas sans s'interroger sur **la qualité des corpus éducatifs élaborés et dispensés dans nos écoles.** En matière d'éducation, **les notions de base inculquées à un (e) élève dès sa prime enfance déterminent la personnalité de l'être adulte qu'il (elle) deviendra plus tard.** Le comportement d'un(e) citoyen(ne) est ainsi conditionné par l'ensemble des valeurs auxquelles il (elle) a été exposé(e) depuis cette période.

Un constat s'impose : il y a comme un **échec patent des méthodes utilisées depuis les indépendances et insérées dans nos systèmes éducatifs.** Les enseignants ou les formateurs qui doivent dispenser les enseignements constituent des obstacles pour la promotion des valeurs d'intégrité et de morale ; il faut ajouter en plus de cela que l'encadrement de l'enseignant, l'environnement de l'enseignant (famille et milieu de dispense de l'éducation) comme et de l'enseigné laissent à désirer. Les écoles sont construites dans des endroits peu propices à l'éducation (discothèques, bars dancing...). Le ratio enseignant/élève se pose

comme l'une des principales difficultés à relever en tant que facteur défavorisant. Les leaders politiques construisent les écoles sans y inclure les programmes d'intégrité (respect des emplois de temps et horaires, du programme, des coefficients, des suivis des enseignements relatifs à l'Education à l'Intégrité).

Les comportements et agissements individuels, de nos jours, des gestionnaires des biens, richesses et deniers publics soulèvent **une profonde remise en cause de ces méthodes de transmission des valeurs éducatives; de respect de la chose publique, des valeurs républicaines et du bien d'autrui.**

La lutte contre la corruption connaîtra un recul significatif dans les années à venir si le socle de base que constitue la jeunesse est suffisamment imprégné des valeurs cardinales d'intégrité, de citoyenneté, de probité ...

La corruption est devenue endémique au Cameroun au point où les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes pour la circonscrire, la réprimer et l'éradiquer. **La CONAC a reçu mandat de proposer toutes mesures de nature à juguler ce phénomène.**

Une **révolution en profondeur s'impose**, elle a comme **terrain et terreau de bataille, les consciences des individus**. La rampe de lancement des **sentinelles d'intégrité** s'édifie dans les écoles et les institutions de formation. Aussi la CONAC, dans le cadre de ses missions en tant qu'organe central de lutte contre la corruption,

pose-t-elle comme principe que : « ***C'est dans les esprits que naissent la corruption et c'est aussi dans les esprits que doivent être semées les graines de son éradication*** ». D'où la question suivante : **quelles valeurs inculquer alors à nos enfants dans de telles conditions ?**

La réponse à cette préoccupation passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'un **PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION A L'INTEGRITE** qui doit mobiliser toutes les couches sociales et tous les niveaux d'enseignement.

5. Problématique du Programme National d'Education à l'Intégrité

Le PNEI devra comporter non seulement des **Cours et des Programmes pédagogiques** mais aussi, des **orientations stratégiques à court, moyen et long terme** afin de répondre à la question: **QUELLE EDUCATION, AVEC QUEL CONTENU ET POUR QUELLE FINALITE ?**

La réponse à cette interrogation doit être examinée autour des propositions suivantes :

- **Une éducation** axée sur le développement intégral de l'Être humain ;
- **Un contenu** porté sur la construction, la préservation et l'affirmation de la personnalité humaine, intégrant une bonne maîtrise, une meilleure synthèse et une bonne

appropriation des valeurs morales, traditionnelles, religieuses et fondamentales de la vie ;

- **Une finalité** qui vise la prévention des actes et comportements qui prêtent le flanc à la corruption en vue de :
 - construire une société d'hommes et de femmes honnêtes, responsables et intègres ; une société expurgée des latences et velléités de corruption ;
 - préparer les futurs décideurs à la bonne gestion des biens publics afin de faire de chaque Camerounais et Camerounaise, dans un avenir très proche, **une sentinelle de l'intégrité.**

6. Finalité des travaux en commissions

❖ **Rédaction des curricula du Programme National d'Education à l'Intégrité de tous les niveaux et ordres d'Enseignement.**

Concrètement, il s'agit de redéfinir :

- **Les Grandes orientations** pédagogiques par niveau et ordre d'enseignement ;
- La dénomination des **Modules ou Unités d'Enseignements** ;
- Les **horaires d'enseignement** par niveau et ordre d'enseignement ;

- Les **Guides de l'Enseignant** (méthodologie pédagogique de transmission des savoirs ou des modules) ;
- Les **méthodes d'évaluation par classe, niveau et ordre d'enseignement** (*examens, exercices pratiques, devoirs ou évaluations en classe ; examens et concours officiels dans tous les niveaux et ordres d'enseignement et grandes écoles ; les prix d'Excellence à lancer ou à promouvoir ; les autres gratifications académiques et/ou scolaires, etc.*) ;
- Les coefficients dans tous les examens officiels et concours d'entrée à la Fonction publique et dans les Grandes Ecoles.

7. Les travaux préparatoires à la concertation sur l'élaboration du PNEI

Les réunions préparatoires organisées par la CONAC ont consisté à dresser **un état des lieux de la question de l'Education à l'Intégrité au Cameroun au vu des mœurs et pratiques actuelles** qui ont privilégié la corruption et ses avatars. (C'est-à-dire les infractions assimilées que sont entre autres : *détournement des deniers publics, intérêt dans un acte, concussion, favoritisme, trafic d'influence, enrichissement injustifié, recel des produits de la corruption, blanchiment d'argent, participation dans une affaire, établissement de faux comptes ; abus de fonctions, conflit d'intérêt, etc.*).

Par la suite **des sous-commissions ont été constituées** pour réfléchir sur l'élaboration des contenus. L'objectif étant de préparer la grande Concertation dont le but est d'aboutir à des curricula du Programme National d'Education à l'Intégrité dans tous les niveaux et ordres d'Enseignement, et la définition des orientations stratégiques globales.

EN RAPPEL

Chronogramme du déroulement de l'élaboration du PNEI

Item	Date	Objectifs
1	10 juin 2010	Réunion de travail a/s l'état des lieux et la mise sur pied des sous-commissions d'élaboration des contenus du PNEI
2	24 juin 2010	Séance de travail de proposition des contenus du PNEI par les 5 sous-commissions
3	12-13 août 2010	Concertation pour la définition des orientations stratégiques et la rédaction des curricula d'implémentation du PNEI

Le Secrétaire de Projet du Comité d'Elaboration du
PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION A L'INTEGRITE

Richard FEGUE EKANI,
Chargé d'Etudes N°1/DPC
Diplômé de SCIENCES POLITIQUES
Journaliste Principal

PROGRAMME DETAILLE

Jeudi 12 août 2010

CEREMONIE D'OUVERTURE

9 h : Accueil et Enregistrement des participants

9h 30 : - Allocution d'ouverture du Vice-Président/CONAC

- Restitution des travaux des réunions préparatoires
- Rappel de la méthodologie et des termes de référence de la journée
- Constitution des commissions

10 h : Début des travaux en commissions

13 h 30 : Pause-déjeuner

14 h 30 : Reprise des travaux en commissions

16 h 30 : Fin des travaux de la journée

Vendredi 13 août 2010

SUITE DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

10 h : Suite des travaux

12 h : Restitution et débats autour des travaux en commissions

13 h 30 : Pause-déjeuner ;

13 h 30 : Reprise des travaux

- Lecture du Rapport Général et des Recommandations

16 h 30 : - Mot de clôture du Vice-Président de la CONAC

- Photo de famille

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DU VICE-PRESIDENT DE LA CONAC

JEUDI 12 AOUT 2010

- *Monsieur le Secrétaire Permanent de la CONAC,*
- *Messieurs les Inspecteurs Généraux des Services et des Enseignements,*
- *Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de Pédagogie,*
- *Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Pédagogiques Nationaux,*
- *Messieurs les Directeurs de l'Administration centrale,*
- *Messieurs les Professeurs des Universités,*
- *Messieurs les Secrétaires Nationaux à l'Education,*
- *Mesdames et Messieurs les membres de la Communauté éducative,*
- *Représentants de la Société civile,*
- *Chers invités,*
- *Mesdames et Messieurs,*

A tous et à toutes, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle des Actes de la CONAC. Il y a deux mois, nous avons ouvert les travaux de lancement du processus d'élaboration du Programme National d'Education à l'intégrité. Ces travaux qui s'inscrivent en droite ligne de la stratégie de prévention de la corruption de la CONAC, visent à apporter une nouvelle approche en matière d'offre éducative à notre pays en vue de chercher à examiner les meilleures options pour redorer l'éducation de nos enfants, futurs décideurs de notre chère patrie.

Il nous faut aujourd'hui, une intégration globale de tous les acteurs impliqués dans le processus éducatif au Cameroun pour une appropriation par **l'Etat**, des **groupes organiques** de

la société civile et toute la chaîne éducative ; il est aussi question de solliciter les relais et spécialistes de la vulgarisation de la lutte contre la corruption ;

Je rappelais encore lors de la phase de proposition des contenus pour un bon **Programme National d'Education à l'Intégrité**, que l'éducation doit pouvoir placer le développement intégral de l'Homme au centre des préoccupations.

Pour cela, il fallait revisiter ce qui existe en ayant en conscience qu'un changement doit s'opérer dans les mentalités. Cela commence par une bonne formation et surtout des programmes adaptés au contexte actuel.

Certains comportements et agissements actuels de certains gestionnaires des biens, richesses et deniers publics soulèvent une profonde remise en cause de certaines méthodes de transmission des valeurs éducatives, de respect de la chose publique, des valeurs républicaines et du bien d'autrui. La lutte contre la corruption connaîtra un recul significatif dans les années à venir si le socle de base que constitue la jeunesse est suffisamment imprégné des valeurs cardinales d'intégrité, de citoyenneté et de probité ...

C'est en fait d'un Réarmement moral, citoyen et éthique dont il s'agit, un appel à modification et changement d'attitudes, d'habitudes et de comportements pour un développement durable de notre pays. Cette Education à l'Intégrité doit prendre en compte : les Droits de l'Homme, la citoyenneté, le sens du devoir, le sens des responsabilités individuelles et collectives, le vouloir et le savoir vivre collectif, le patriotisme, le respect de la chose publique qui sont autant

d'éléments qui devront créer plus tard dans la conscience collective, des réflexes patriotiques.

Une **révolution en profondeur s'impose donc**, elle a comme **terrain de bataille, les consciences des individus**. Aussi la CONAC, dans le cadre de ses missions pose-t-elle comme principe que : **« C'est dans les esprits que naissent la corruption et c'est aussi dans les esprits que doivent être semées les graines de son éradication »**.

Je soulignais avec emphase lors des précédentes rencontres, que l'environnement de l'enseignement est un élément essentiel dans la réussite de l'éducation globale. Les enseignants ou les formateurs qui doivent dispenser les enseignements constituent parfois des obstacles pour la promotion des valeurs d'intégrité et de morale ; il faut ajouter en plus certaines conditions dans lesquelles ils sont appelés à dispenser les cours sont dérisoires voire précaires. Certaines écoles dans certaines de nos métropoles sont construites dans des endroits peu propices à l'éducation (discothèques, bars dancing, etc.). D'où la question suivante : **quelles valeurs inculquer alors à nos enfants dans de telles conditions ?** Le ratio enseignant/élève se pose comme l'une des principales difficultés à relever en tant que facteur défavorisant. Des programmes scolaires sont conçus sans qu'on songe à introduire celui d'intégrité.

Il a été souligné lors des rencontres des **10 et 24 juin derniers** que l'Education à l'Intégrité ne doit pas être une nouvelle discipline, certes, mais il faut trouver un bon contenu et des meilleures orientations pédagogiques pour une meilleure appropriation dans la pratique des valeurs à promouvoir.

Mesdames et Messieurs,

Les réunions préparatoires organisées par la CONAC ont consisté à dresser **un état des lieux de la question de l'Education à l'Intégrité au Cameroun au vu des mœurs et pratiques actuelles** qui ont privilégié la corruption et ses avatars. Par la suite **des sous-commissions ont été constituées** pour réfléchir sur l'élaboration des contenus. L'objectif étant de préparer la Concertation de ce jour dont le but est d'aboutir à des **curricula** du Programme National d'Education à l'Intégrité dans tous les niveaux et ordres d'Enseignement et la définition des orientations stratégiques globales.

Comme vous le savez, le **curriculum** désigne **la conception, l'organisation et la programmation des activités d'enseignement et d'apprentissage selon un parcours éducatif. Il regroupe l'énoncé des finalités, les contenus, les activités et les démarches d'apprentissage, ainsi que les modalités et moyens d'évaluation des acquis des élèves ou des étudiants.**

Sa conception se fait l'écho d'un projet d'école et reflète un projet de société qui donne lieu à des comportements et pratiques ancrés dans une réalité éducative donnée.

Il est donc question d'élaborer les grandes orientations stratégiques qui seront intégrées dans le document final du Programme National d'Education à l'Intégrité.

La grande question récurrente demeure d'actualité parce qu'elle vise un changement radical de comportement :

QUELLE EDUCATION, AVEC QUEL CONTENU POUR QUELLE FINALITE ?

Il faudrait pour cela :

- **Une éducation** axée sur le développement intégral de l'Être humain ;
- **Un contenu** porté sur la construction, la préservation et l'affirmation de la personnalité humaine, intégrant une bonne appropriation des valeurs morales, traditionnelles, religieuses et fondamentales de la vie ;
- **La finalité** visant la prévention des actes et comportements qui prêtent le flanc à la corruption en vue de construire une société d'hommes et de femmes honnêtes, responsables et intègres.

Concrètement, il s'agit de redéfinir :

1. **Les Grandes orientations** pédagogiques par niveau et ordre d'enseignement ;
2. La dénomination des **Modules ou Unités d'Enseignements** ;
3. Les **horaires d'enseignement** par niveau et ordre d'enseignement ;
4. Les **Guides de l'Enseignant** (méthodologie pédagogique de transmission des savoirs ou des modules) ;
5. Les **méthodes d'évaluation par classe, niveau et ordre d'enseignement** (*examens, exercices pratiques, devoirs ou évaluations en classe ; examens et concours officiels dans tous les niveaux et ordres d'enseignement et grandes écoles; les prix*

d'Excellence à lancer ou à promouvoir; et autres gratifications académiques et/ou scolaires, etc.) ;

6. Les coefficients dans tous les examens officiels et concours d'entrée à la Fonction publique et dans les Grandes Ecoles.

Plusieurs documents vous ont été donnés afin de vous aider dans vos réflexions qui doivent s'appuyer sur les textes de référence, les valeurs sociales, traditionnelles et modernes ; des horaires qui respectent les capacités de captation et d'apprentissage des apprenants,

Mesdames, Messieurs,

Le Programme National d'Education à l'Intégrité reste une grande préoccupation de la CONAC. C'est un enjeu qui est inscrit au cœur de la politique du Gouvernement de la République. Aussi nous revient-il de faire œuvre utile afin que l'intégrité voulue et fortement souhaitée s'installe dans nos habitudes, celles de nos enfants et de tout corps enseignant et des écoles de formation et même au-delà dans les familles et les groupes sociaux.

En lançant solennellement les travaux de ce jour, je voudrais rappeler ici ce que nous savons déjà tous ; en matière d'éducation, les notions de base inculquées à un(e) élève dès sa petite enfance déterminent la personnalité de l'être adulte qu'il (elle) deviendra plus tard. Le comportement d'un(e) citoyen (ne) est ainsi conditionné par l'ensemble des valeurs auxquelles il (elle) a été exposé(e) depuis cette période.

Au terme de cette concertation produit de votre précieuse contribution, la CONAC en rendra compte à la très haute hiérarchie et entreprendra des actions appropriées pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement au Cameroun, en rapport avec ses missions.

L'enjeu final pour tous et toutes sera la réhabilitation des valeurs ayant pour toile de fond, notre cher et beau pays, le Cameroun, berceau de nos ancêtres.

Il me reste à vous exprimer ma profonde conviction de voir sortir de cette concertation des orientations et des recommandations pertinentes.

Je déclare ouverte la concertation relative à l'élaboration des *curricula* du Programme National d'Education à l'Intégrité.

Merci de votre attention.



ALLOCUTION DE CLOTURE

DU VICE-PRESIDENT DE LA CONAC

VENDREDI 13 AOUT 2010

- *Monsieur le Secrétaire Permanent de la CONAC,*
- *Messieurs les Inspecteurs Généraux des Services et des Enseignements,*
- *Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de Pédagogie,*
- *Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Pédagogiques Nationaux,*
- *Messieurs les Directeurs de l'Administration centrale,*
- *Messieurs les Professeurs des Universités,*
- *Messieurs les Secrétaires Nationaux à l'Education,*
- *Mesdames et Messieurs les membres de la Communauté éducative,*
- *Représentants de la Société civile,*
- *Chers invités,*
- *Mesdames et Messieurs*

Je suis particulièrement heureux de présider cette séance de clôture de la Concertation relative à l'élaboration du Programme National d'Education à l'Intégrité

Je suis également comblé par la participation nombreuse et active de tous les acteurs et de toutes les actrices, qui ont accepté, aussi bien du côté des administrations publiques et parapubliques, que des acteurs du secteur privé, et de la Société civile d'apporter leurs contributions, autour des orientations stratégiques et des curricula pour tous les niveaux d'enseignement au Cameroun.

Je note, pour me réjouir avec vous, que la densité des contributions justifie la pertinence de cette concertation, car quand il s'agit de l'intégrité et de la citoyenneté, l'unanimité doit se dégager, indépendamment de nos positions tranchées et de nos seuls intérêts.

Par le jeu du débat contradictoire qu'on reconnaît au monde des intellectuels, les acteurs-clés que sont les administrations

publiques et parapubliques, les acteurs du secteur privé et tous les acteurs de la communauté éducative ont pu mettre en exergue les enjeux de l'assainissement des mœurs.

Par le travail que vous venez d'abattre, vous avez posé un acte historique qui vaut son pesant d'or. La postérité retiendra que c'est ce jour que la Communauté éducative que vous représentez valablement chacun dans sa spécialité a écrit l'une des pages les plus importantes du futur du Cameroun.

Au-delà de cette dimension importante que revêt cet acte, nous annonçons ici que vous constituez de fait, une plate-forme permanente de synergie ou du moins, le réseau des experts que la CONAC va retenir dans l'avenir pour l'implémentation de ce Programme National d'Education à l'intégrité.

Au terme des exposés, des échanges qui ont suivi, vous avez dégagé des points de convergence et de consensus sur la pertinence de la concertation de ce jour et des contenus qu'il faudrait proposer à la hiérarchie sur certaines valeurs à promouvoir ainsi que sur les résolutions et recommandations à formuler.

Une certaine unanimité a pu se dégager sur l'impérieuse urgence de combattre et d'éradiquer la corruption dans notre pays. La Prévention par l'éducation reste une meilleure arme pour l'évaluation des performances futures de nos enfants et par ricochet installera le Cameroun non seulement au niveau des pays émergents mais aussi des pays intègres. L'objectif étant l'amélioration des conditions de vie de la population et des indicateurs de croissance qui propulsent notre pays vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire.

Dans cet esprit, vous avez pu vous accorder sur l'échelle de valeurs à promouvoir ou, à tout le moins, à préserver.

Parmi vos résolutions et recommandations, vous avez sollicité une appropriation globale des questions de citoyenneté, d'éthique et de morale dans tous les niveaux et ordres d'enseignement au Cameroun.

Pour sa part, la CONAC est heureuse d'avoir pu offrir l'opportunité aux acteurs incontournables que vous êtes, de vous retrouver ensemble, face aux interpellations que constitue l'appel à l'éthique dans l'éducation dans la régulation par les pouvoirs publics de cet élément important, socle d'un devenir meilleur pour la nation.

En tout cas, de mon point de vue, cette concertation a atteint ses objectifs.

Ses résolutions et recommandations feront l'objet d'une exploitation judicieuse à l'effet d'améliorer l'offre éducative dans notre chère patrie. Au terme de cette concertation produit de votre précieuse contribution, la CONAC en rendra compte à la très haute hiérarchie et entreprendra des actions appropriées pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement au Cameroun, en rapport avec ses missions.

Je terminerais en adressant mes remerciements à vous tous et toutes qui avez permis sa réussite.

Je déclare donc close, la grande concertation sur l'élaboration du Programme national d'Education à l'Intégrité.

Rassurez-vous que vous restez et resterez pour la CONAC des éminences avec lesquelles elle doit travailler dans le secteur éducatif.

Merci de votre bienveillante attention.

LISTE DES PARTICIPANTS

COMMISSION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1. **Joseph SONDZIA**, Inspecteur Pédagogique National / MINEDUB,
2. **Rosine KOFANE**, Chargée d'Etudes à l'Inspection Générale des Enseignements /MINEDUB
3. **Hans ZAME OBAME**, Inspecteur Pédagogique National/MINEDUB
4. **NKEM Robert EFUEM**, Inspecteur Pédagogique National/MINEDUB
5. **TABE John TAMBE**, Chargé d'Etudes /IGE/MINEDUB
6. **LIMAN MALOUM**, Secrétaire National à l'Education Islamique
7. **KOUANANG**, SG SNIEB/Société civile
8. **Benoit NDI ZAMBO**, Enseignant à l'ISMP
9. **ADAMOU AROUNA**, Vice président de l'OPSTAG/ Société civile
10. **Jean MBALLA MBALLA**, Formateur-Animateur, Dynamique citoyenne/ Société civile
11. **MBOUOMBOU CHOUAIBOU**, SG CEDACAM/Société civile

COMMISSION ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

1. **KUITCHE FONKOU**, Inspecteur Général des Enseignements au MINESEC
2. **Michel BLOCK**, Inspecteur de Pédagogie chargé des Sciences Humaines au MINESEC.
3. **Evelyne MPOUDI NGOLLE**, Inspecteur de Pédagogie chargé des Lettres, Arts et Langues étrangères, MINESEC
4. **NOUNGUI née GOBIHA Clara**, SGCEG/DESG, MIBESSEC
5. **John SUH NJIBAMUN**, Inspecteur de Pédagogie chargé de la promotion du bilinguisme, MINESEC

6. Edouard LEKANE, Inspecteur de Pédagogie chargé des Sciences et Technologies du Tertiaire, MINESEC

7. Ruben UM NSOA, Inspecteur Pédagogique National, MINESEC

8. Rév. Henri FOMUSO BUMA-FONCHAM, Secrétaire National à l'Education Protestante

9. Fr. Giles NGWA FORTEH, Secrétaire National à l'Education Catholique

10. Jean KAMDEM, FESER, Société Civile

11. Jean TAKOUGANG, SNAES, Société Civile

12. Louis EWODO, SYNEC, Société Civile

13. NDJIGUI FOU DA, CRADEC, Société Civile

COMMISSION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, GRANDES ECOLES, INSTITUTS ET CENTRES DE FORMATION

1. Pr. Paul Gérard POUGOUE, Vice-Recteur Université de Yaoundé II

2. Pr. Lucien AYISSI, Université de Yaoundé I (FALSH) et

3. Dr. Claude ABE, Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC)

4. Pr. Sammy BEBAN CHUMBOW, Université de Yaoundé I

5. Pr. Pierre FONKOUA, Université de Yaoundé I (ENS)

6. Pr. Paul MBANGWANA, Université de Yaoundé I

7. Dr. Catherine NSATA, Université de Yaoundé I (ENS)

8. Philippe NGATHE KOM, Directeur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)

COMMISSION ACTIVITES EXTRA, POST ET PERISCOLAIRES

1. Augustin TANG ESSOMBA, Inspecteur Général/MINJEUN

2. Mme Claire Honorine NGUEYEM, Chef de Service APPS/DREB-

3. Gilbert LADOH, Cadre d'appui/IP/MINESEC

4. **Onésim Cyrille TOMO**, Secrétaire Exécutif de *Voies Nouvelles* (Société Civile)
5. **NGAYONG Joseph WIRNGO**, Coordonnateur/Projet FACTS/Secrétariat National à l'Education Catholique
6. **Michel TAMO**, SEN/ONEEPS, Société Civile
7. **Rev. Hyacinthe Clovis OWONA NOMO**, Université Protestante d'Afrique Centrale
8. **NOUGA BINYEGUI**, Président de la Confédération des Associations des Parents d'élèves du Wouri, CODAPEWO/Société Civile
9. **ABDOULAY ABDOULRAZACK**, Président du Conseil National de la Jeunesse

CONFAC